

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTRE DE LA FONCTION
PUBLIQUE ET DES REFORMES
ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA
FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION
DES CARRIERES ADMINISTRATIVES

DU 9 DECEMBRE 1993

LECRET N° 93-654 /MEPRA/DGFP/DGCA/SR/N2

Portant versement, reclassement et
nomination de Monsieur MAZOUKA (Noël
Emmanuel), Instituteur des Cadres de la
Catégorie B hiérarchie I des Services
Sociaux (Enseignement),

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU
GOUVERNEMENT,

(/ISAS:

(/u la Constitution du 15 Mars 1992 ;
(/u la Loi n° 24/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du
statut général de la Fonction Publique ;
(/u le décret n° 59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-
tions d'intégration dans les Cadres des Catégories B,C,D,E (actuelle-
ment A,B,C,D) des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/130/MT du 9 Mai 1962 fixant le régime
rémunérations des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-
chisation des diverses catégories des Cadres des fonctionnaires
de la République du Congo ;

(/u le décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 62/426 du 29 Décembre 1962 fixant le statut
commun des Cadres de la Catégorie A des SaF ;

(/u le décret n° 67/50/FP/RS du 24 Février 1967 réglementant
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires
relatifs aux nominations, intégrations, reconstitutions de carrières
administratives et reclassements notamment en son article 1er § 2 ;

(/u le décret n° 73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités
de changement de spécialité applicables aux fonctionnaires de la
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n° 74/474 du 31 Décembre 1974 abrogeant et rempla-
çant les dispositions du décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant
les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit
d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et
révisions des situations administratives des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant
l'article 2 du décret n° 80/430 du 27 Décembre 1980 portant déblocage
des avancements des Agents de l'Etat ;

(/u le décret n° 90/420 du 30 Juin 1990 relatif aux effets
financiers des avancements, des reclassements, des révisions des
situations administratives et des titularisations ;

(/u le décret n° 93/275 du 23 Juin 1993 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/318 du 24 Juin 1993 portant nomination
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n° 93/343 du 19 Juillet 1993 portant organisa-
tion des interims des Ministres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1953 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n° 415/MTSSJ-DGFP/DGCE du 8 Mars 1990 autorisant
certains fonctionnaires des Services Sociaux (Enseignement, Santé
Publique, Jeunesse et Sports) Techniques (Agriculture) Administratifs
et Financiers (SAF) et Agents contractuels, déclarés admis au
concours professionnel, à suivre un stage de formation à l'Ecole
Supérieure du Parti Samora Moïses Machel, en tête : NGOULOU Patrice ;

(/u l'arrêté n°2919/MJTEP-DGFP-DGPOE. SAV du 29 août 1992 portant promotion au titre de l'année 1988 de certains Instituteurs des Cadres de la Catégorie B hiérarchie I des services Sociaux (Enseignement), en tête : MASSAMBA Pierre ;

(/u la lettre n°0005/MEFPRE-DAE/DL/FP du 4 Janvier 1993 du Directeur de l'Administration et de l'Equipement au Ministère de l'Economie des Finances et du Plan, chargé de la perspective et des Reformes Economiques, transmettant le dossier de l'intéressé ;

/) E C R E T E :

ARTICLE 1er. - En application des dispositions combinées des décrets n°62/426 du 29 Décembre 1962 et 73/143 du 24 Avril 1973 susvisés, Monsieur MAZOUKA (Noël Emmanuel), Instituteur de 3e échelon, indice 700 des Cadres de la Catégorie B hiérarchie I des Services Sociaux (Enseignement), en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme d'Etudes Supérieures des Sciences Sociales et Politiques (DESSSP) fili-filière ; Sciences Economiques et de Gestion, session de Juin 1992, délivré par l'Institut Supérieur des Sciences Sociales et Politiques à Brazzaville, est versé dans les Cadres des Services Administratifs et Financiers - SAF (Administration Générale), reclassé à la Catégorie A, hiérarchie I et nommé au grade d'Administrateur des SAF de 1er échelon, indice 790, ACC = Néant.

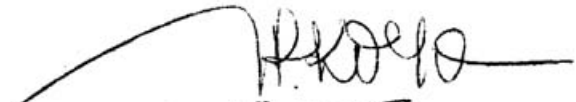
ARTICLE 2. - Le présent décret qui prendra effet tant du point de vue de la solde que de l'ancienneté pour compter du 16 Novembre 1992, date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au JORC et communiqué partout où besoin sera. /-

Brazzaville, le 9 Décembre 1993

Par le Premier Ministre,
Chef du Gouvernement,

Le Ministre de la Fonction
Publique et des Reformes
Administratives ;


Général Jacques Joachim YHOMBI-OPANGO.-


Jean Prosper KOYO.-

Claude Antoine de BO-TO.-

AMPLIATIONS:

JORC	1
DGFP/DGA	3
DGFP/DIA	3
DGB	3
DGE	2
MEFPRE-DAE	2
DOSSIER	2
INTERESSE	1.-